



## Liminaire CAPL n°1 du 15 novembre 2018

Madame la Présidente,

**F.O.-DGFIP** met en garde les collègues contre le projet de suppression de la CAPN de recours des évaluations. Le dispositif envisagé pénalisera une fois de plus l'ensemble des agents. La suppression des réductions/majorations d'ancienneté ne limite en effet ni l'intervention ni les enjeux de la CAPN. Cette dernière trouve au contraire tout son sens dans un contexte de réduction de la promotion interne, de multiplication des affectations "au choix" et d'un passage programmé d'une évaluation au mérite à une rémunération au mérite.

Dans le contexte de cette CAP de liste d'aptitude, les élus **F.O.-DGFIP** en profitent pour marquer une nouvelle fois leur attachement à ce mode de recrutement qui permet aux collègues qui n'ont pas eu la possibilité de préparer les concours de bénéficier d'une promotion amplement méritée.

Au niveau national, le volume des potentialités est de 85 promotions de B en A pour 2019. Pour mémoire : il était encore de 157 en 2016, il a donc été quasiment divisé par 2 en 3 ans. Nous dénonçons encore l'absence de potentialité pour le département de la Haute-Marne .

Une chose est certaine, la Direction générale est constante dans ses méthodes : la réduction drastique des perspectives de promotion interne pour toutes les catégories A, B et C. D'ailleurs, le plan de qualification ministériel, qui permet des promotions au-delà de ce que prévoit le statut, est passé, pour le B en A de 585 promotions par an sur la période 2009-2012 à ZERO l'an dernier. Difficile pour les collègues concernés de compter sur les concours internes pour se rattraper : 149 places à l'examen professionnel 2019 et 170 places au concours interne 2019 contre 512 places au concours

externe.

En réalité, la DGFIP a décidé, comme l'an dernier, de réduire la promotion interne, au strict minimum statutaire, à savoir :

Le sixième des places attribuées au concours externe pour la liste d'aptitude, le tiers pour le concours interne.

Les élus FO ne souhaitent prendre aucun risque et militent pour classer au moins un collègue dans la catégorie "excellent" afin que la CAP Nationale ait la possibilité de le retenir, cette année ou l'an prochain.

**F.O.-DGFIP revendique l'établissement d'une liste complémentaire pour qu'aucune promotion ne soit perdue.**

**F.O.-DGFIP dénonce la disparition des plans de qualifications ministériels remettant en cause le déroulement de carrière des agents.**

**À ce titre, F.O.-DGFIP revendique le passage pour tous à titre personnel à un grade de fin de carrière ou à un corps supérieur, ceci dès 4 ans dans le dernier échelon pour les uns ou dès 56 ans pour les autres.**

**F.O.-DGFIP demande l'organisation de tous les concours à des dates différentes et exige que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens sans limitation aucune tout au long de sa carrière.**